

Chargeant Monsieur NATA Théophile, Ministre du Développement Rural de l'intérim de Madame Ramatou BABA-MOUSSA, Ministre de la Protection Sociale et de la Famille pour compter du 01 au 15 mai 2000.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** La Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** La Proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- Vu** Le Décret n° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pendant la période d'absence de Madame **Ramatou BABA-MOUSSA**, Monsieur **NATA Théophile**, Ministre du Développement Rural est chargé de l'intérim du Ministre de la Protection Sociale et de la Famille pour compter du 01 au 15 mai 2000.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 3 Mai 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6-AN 4-CS 2-CES 2-HAAC 2-MFE-MF 4-SGG 4
AUTRES MINISTERES 16 - DEPARTEMENTS 6 - JORB 1.